

## SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

### 1.1. Identificateur de produit

Nom de la substance	Trichlorure de bore
Nom commercial de la substance	Trona® Boron Trichloride
Numéro d'identification	005-002-00-5 (Numéro index)
Numéro d'enregistrement	01-2119962197-29-0001
Synonymes	Aucun(e)(s).
Numéro de la FDS	B-5001
Code de produit	Trichlorure de bore
Date de publication	le 12-Janvier-2011
Numéro de version	04
Date de révision	le 04-Mai-2015
Date d'entrée en vigueur de la nouvelle version	le 27-Mars-2015

### 1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées	Intermédiaire chimique.
Utilisations déconseillées	Aucun connu.

### 1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

#### Fournisseur

Nom de la société	Tronox Pigments (Holland) BV
Adresse	Prof. Gerbrandyweg 2 3197KK Rotterdam-Botlek Les Pays-Bas
E-mail	ChemProdSteward@tronox.com
Téléphone	+31 181 246600

1.4. Numéro d'appel d'urgence +1-760-476-3962 (Code d'accès: 333318)

## SECTION 2: Identification des dangers

### 2.1. Classification de la substance ou du mélange

Les dangers physiques, sanitaires et environnementaux de la substance ont été évalués et/ou testés, et la classification suivante s'applique.

#### Classification selon la directive 67/548/CEE ou 1999/45/CEE et ses amendements

Classification R14, T+;R26/28, C;R34

Le texte intégral de toutes les phrases R est présenté dans la rubrique 16.

#### Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008 et ses amendements

##### Dangers physiques

Gaz sous pression	Gaz comprimé	H280 - Contient un gaz sous pression; peut exploser sous l'effet de la chaleur.
-------------------	--------------	---

##### Dangers pour la santé

Toxicité aiguë, orale	Catégorie 2	H300 - Mortel en cas d'ingestion.
Toxicité aiguë, inhalation	Catégorie 2	H330 - Mortel par inhalation.
Corrosion cutanée/irritation cutanée	Catégorie 1B	H314 - Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.
Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition unique	Catégorie 3 irritation des voies respiratoires	H335 - Peut irriter les voies respiratoires.

#### Résumé des dangers

**Dangers physiques** Réagit violemment au contact de l'eau.

<b>Dangers pour la santé</b>	Très toxique par inhalation et par ingestion. Provoque des brûlures.
<b>Dangers pour l'environnement</b>	Pas de classification pour les dangers pour l'environnement.
<b>Risques particuliers</b>	Entraîne des brûlures de la peau et des yeux. Cette substance est un gaz dans des conditions atmosphériques normales et toute ingestion est improbable. Cependant : Provoque des brûlures de l'appareil digestif. Peut provoquer des irritations graves des voies respiratoires. Peut provoquer un oedème pulmonaire. Le contact avec le gaz liquéfié peut causer une lésion (gelure) en raison du refroidissement rapide par évaporation. Risque de lésions du foie et des reins. Bore : Des doses élevées provoquent des effets sur la fertilité, les testicules et le développement du fœtus chez l'animal de laboratoire. La validité de ces résultats pour l'humain est incertaine.
<b>Symptômes principaux</b>	Le contact avec cette matière provoque des brûlures de la peau, des yeux et des muqueuses. Toux, dyspnée, céphalées, nausées, vomissements. L'ingestion peut entraîner des nausées ; les vomissements ou diarrhées de matières bleu-vert sont courants et peuvent contenir du sang veineux. Observer que les symptômes d'oedème pulmonaire (dyspnée) peuvent se produire jusqu'à 24 heures après l'exposition.

## 2.2. Éléments d'étiquetage

### Étiquetage selon le règlement (CE) no 1272/2008 telle que modifiée

**Contient :** Trichlorure de bore

**Pictogrammes de danger**



**Mention d'avertissement** Danger

**Mentions de danger**

H280	Contient un gaz sous pression; peut exploser sous l'effet de la chaleur.
H300	Mortel en cas d'ingestion.
H314	Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.
H330	Mortel par inhalation.
H335	Peut irriter les voies respiratoires.

### Conseils de prudence

**Prévention**

P260	Ne pas respirer les gaz.
P284	Porter un équipement de protection respiratoire.
P280	Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.

**Intervention**

P304 + P340	EN CAS D'INHALATION: Transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer.
P305 + P351 + P338	EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

**Stockage**

P403 + P233	Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche.
-------------	--

**Élimination**

P501	Éliminer le contenu/récipient conformément aux réglementations locales/régionales/nationales/internationales.
------	---

**Informations supplémentaires de l'étiquette**

Réagit violemment au contact de l'eau.

### 2.3. Autres dangers

Cette substance ou ce mélange n'est pas classé comme PBT ou vPvB.

## SECTION 3: Composition/informations sur les composants

### 3.1. Substances

**Informations générales**

Nom chimique	%	N° CAS/n° CE	Numéro d'enregistrement REACH	Numéro index	Notes
Trichlorure de bore	99,95	10294-34-5 233-658-4	01-2119962197-29-0001	005-002-00-5	
<b>Classification :</b>		<b>DSD:</b> R14, T+;R26/28, C;R34			
		<b>CLP :</b> Press. Gas;H280, Acute Tox. 2;H300, Skin Corr. 1B;H314, Acute Tox. 2;H330, STOT SE 3;H335			

## Liste des abréviations et des symboles pouvant être utilisés ci-avant

DSD : Directive 67/548/CEE.

CLP : Règlement n° 1272/2008.

**Remarques sur la composition** Toutes les concentrations sont exprimées en pourcentage pondéral sauf si le composant est un gaz. Les concentrations de gaz sont exprimées en pourcentage volumique. Le texte intégral de toutes les phrases R et H est présenté dans la rubrique 16.

## SECTION 4: Premiers secours

<b>Informations générales</b>	Les brûlures chimiques doivent être traitées par un médecin. En cas de brûlure chimique: laver immédiatement avec de l'eau. Enlever, pendant le lavage, les vêtements qui ne collent pas à la peau. Appeler une ambulance. Continuer le lavage pendant le transport à l'hôpital.
<b>4.1. Description des premiers secours</b>	
<b>Inhalation</b>	Conduire la personne à l'air frais et veiller à ce qu'elle reste calme sous surveillance. En cas de difficultés respiratoires, l'administration d'oxygène peut être nécessaire. Consulter immédiatement un médecin. En cas d'arrêt de la respiration, pratiquer la respiration artificielle.
<b>Contact avec la peau</b>	Rincer immédiatement à grande eau pendant au moins 15 minutes et enlever les chaussures et vêtements contaminés. Consulter immédiatement un médecin. Engelures : ne pas enlever les vêtements, mais laver avec de l'eau tiède en abondance. Appeler une ambulance. Continuer le lavage pendant le transport à l'hôpital.
<b>Contact avec les yeux</b>	Rincer avec soin à l'eau pendant 15 minutes au minimum. Faire appel à une assistance médicale immédiate. Si aucune assistance médicale n'est immédiatement disponible, rincer pendant 15 minutes supplémentaires. En cas de gelure se produit, rincer immédiatement les yeux abondamment avec de l'eau tiède (pas plus de 105°F/41°C) pendant au moins 15 minutes. S'ils s'enlèvent facilement, retirez les verres de contact.
<b>Ingestion</b>	Cette substance est un gaz dans des conditions atmosphériques normales et toute ingestion est improbable. En cas d'ingestion : Appeler immédiatement le médecin ou le centre antipoison. NE PAS provoquer le vomissement. Si la victime est pleinement consciente, lui donner un verre d'eau. Ne jamais rien administrer par voie orale à une personne inconsciente. Si le vomissement se produit, maintenir la tête plus basse que les hanches de façon à limiter tout avalement.
<b>4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés</b>	Le contact avec cette matière provoque des brûlures de la peau, des yeux et des muqueuses. Toux, dyspnée, céphalées, nausées, vomissements. L'ingestion peut entraîner des nausées ; les vomissements ou diarrhées de matières bleu-vert sont courants et peuvent contenir du sang veineux.
<b>4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires</b>	Observer que les symptômes d'oedème pulmonaire (dyspnée) peuvent se produire jusqu'à 24 heures après l'exposition. L'inhalation peut entraîner à retardement dyspnée, douleurs poitrinaires et oedème pulmonaire. Surveiller les éventuels dysfonctionnements rénaux dus à la toxicité du bore et aux effets de concentration lors de l'excrétion.

## SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie

<b>Risques généraux d'incendie</b>	En cas d'échauffement se produit une surpression qui peut entraîner une explosion du récipient.
<b>5.1. Moyens d'extinction</b>	
<b>Moyens d'extinction appropriés</b>	Dioxyde de carbone ou poudre sèche.
<b>Moyens d'extinction inappropriés</b>	Réagit avec l'eau. En cas d'incendie ne pas utiliser de jet d'eau car cela dispersera le feu.
<b>5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange</b>	Chlorure d'hydrogène gazeux. Chlore. Oxydes de bore.
<b>5.3. Conseils aux pompiers</b>	
<b>Équipements de protection particuliers des pompiers</b>	En prévision d'un contact avec de l'eau utilisée pour éteindre le feu, mettre un vêtement de protection résistant aux produits chimiques.
<b>Procédures spéciales de lutte contre l'incendie</b>	Porter des vêtements de protection complets, y compris un casque, un appareil autonome de respiration à pression positive ou à demande de pression, des vêtements de protection et un masque facial. Si une cuve, un wagon ou un camion-citerne sont impliqués dans un incendie, ISOLER la zone dans un rayon de 800 mètres (1/2 mile) ; prévoir également une évacuation initiale dans un rayon de 800 mètres (1/2 mile). TOUJOURS rester à distance des réservoirs envahis par les flammes. Combattre l'incendie depuis la position la plus éloignée possible, ou utiliser des porte-tuyaux ou des buses automatisées. Se retirer immédiatement au signal du dispositif de sécurité d'aération ou s'il y a une décoloration des réservoirs en raison de l'incendie. Éloigner les récipients de l'incendie si cela peut se faire sans risque. Dans le cas d'un incendie très important, utiliser des lances sur affût télécommandées ou des canons à eau; si c'est impossible, quitter la zone et laisser le feu brûler.
<b>Méthodes particulières d'intervention</b>	Évacuer la zone. Refroidir les récipients exposés aux flammes avec de l'eau et continuer même une fois le feu éteint. Ne pas introduire d'eau dans le récipient. Éloigner les bouteilles de gaz sous pression de la zone de l'incendie. Fermer la vanne si cela ne présente pas de risque. Ne pas éteindre un incendie de fuite de gaz si la fuite ne peut pas être arrêtée. Si la fuite ne peut pas être arrêtée et qu'il n'y a pas de danger pour la zone environnante, laisser l'incendie se consumer. Lutter contre l'incendie depuis un endroit protégé.

## SECTION 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

### 6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

#### Pour les non-secouristes

Si la fuite ne peut pas être arrêtée, évacuer les lieux. Demeurer en amont du vent. Ventiler les espaces clos avant d'entrer. NE PAS TOUCHER la matière déversée. Éviter tout contact avec les gaz froids. Éviter l'inhalation et le contact avec la peau et les yeux. En solution aqueuse : Éviter le contact avec le produit déversé. Assurer une protection individuelle appropriée (y compris une protection respiratoire) durant l'enlèvement du produit répandu dans une atmosphère confinée. Voir l'équipement de protection individuelle à la Section 8.

#### Pour les secouristes

Tenir à l'écart le personnel superflu. Utiliser les protections individuelles recommandées dans la rubrique 8 de la FDS.

### 6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Arrêter la fuite si cela est possible sans risque. Les égouts doivent être recouverts et les sous-sols et les fosses doivent être évacués. Éviter le rejet dans l'environnement. Avertir les autorités locales s'il est impossible de confiner des rejets significatifs.

### 6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Bien ventiler, fermer l'alimentation en gaz ou en liquide si cela est possible. Empêcher l'infiltration dans les cours d'eau, les égouts, les sous-sols ou les endroits clos. Pulvériser de l'eau pour réduire les vapeurs ou détourner le nuage de vapeur. Ne pas mettre d'eau directement sur la fuite, la zone de déversement ou l'intérieur du récipient. Permettre au gaz de se dissiper dans l'atmosphère. La vapeur peut être contrôlée en utilisant un brouillard d'eau. L'eau utilisée pour maîtriser les vapeurs peut devenir corrosive ou toxique et doit être correctement endiguée pour élimination ultérieure.

Déversements mineurs : En solution aqueuse : Absorber les déversements avec une matière absorbante non inflammable. Pelleter et placer dans un récipient à déchets non métallique pour élimination ultérieure. Neutraliser la zone de déversement et laver à grande eau.

Déversements importants : Endiguer le débit de matière déversée avec de la terre ou des sacs de sable. Isoler la zone jusqu'à dispersion du gaz.

### 6.4. Référence à d'autres sections

Voir l'équipement de protection individuelle à la Section 8. Pour se renseigner sur l'élimination, voir la rubrique 13.

## SECTION 7: Manipulation et stockage

### 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Utiliser uniquement avec une ventilation appropriée. Éviter l'exposition. Ouvrir lentement la vanne. Vérifier que les bonbonnes ne sont pas exposées à la chaleur. Changer immédiatement les vêtements souillés. Lors de l'utilisation, ne pas manger, boire ou fumer. Ne pas comprimer, couper, souder, braser, percer, broyer ou exposer les récipients à la chaleur ou à une flamme. Porter des lunettes de sécurité approuvées. Porter des gants de protection et des vêtements appropriés pour éviter le contact avec la peau. Voir l'équipement de protection individuelle à la Section 8. Respecter les bonnes pratiques d'hygiène industrielle.

### 7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Entreposage des gaz comprimés. Conserver dans un endroit frais et bien ventilé. Fixer les bonbonnes pour éviter qu'elles ne tombent ou ne soient renversées.

### 7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Intermédiaire chimique

## SECTION 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

### 8.1. Paramètres de contrôle

#### Limites d'exposition professionnelle

Il n'y a pas de limites d'exposition pour ce ou ces ingrédients.

#### Valeurs limites biologiques

Il n'y a pas de limites d'exposition biologique pour ce ou ces ingrédients.

#### Procédures de suivi recommandées

Suivre les procédures standard de surveillance.

#### Dose dérivée sans effet (DNEL)

Matière	Type	Voie	Valeur	Forme
Trichlorure de bore (CAS 10294-34-5)	Travailleurs	Inhalation	8 mg/m3	Effets aigus locaux résultant de l'exposition
		Inhalation	16 mg/m3	Effets à long terme locaux résultant de l'exposition

#### Concentrations prédites sans effet (PNEC)

Matière	Type	Voie	Valeur	Forme
Trichlorure de bore (CAS 10294-34-5)	Aqua (eau de mer)	Sans objet	39 µg/L	
	Aqua (eau douce)	Sans objet	39 µg/L	
	Aqua (rejets intermittents)	Sans objet	48 µg/L	
	Sans objet	Air	16 mg/m3	
		Sol	11 µg/kg	Poids sec de sol

Matière	Type	Voie	Valeur	Forme
	Sédiments (eau de mer)	Sans objet	39 µg/L	Poids sec de sédiment
	Sédiments (eau douce)	Sans objet	39 µg/L	
	Station d'épuration	Sans objet	39 µg/L	

## 8.2. Contrôles de l'exposition

**Contrôles techniques appropriés** Assurer une ventilation générale et localisée appropriée. Des dispositifs de rinçage oculaire et des douches d'urgence doivent être disponibles sur le lieu de travail pendant la manipulation de ce produit.

### Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle

<b>Informations générales</b>	Choisir l'équipement de protection conformément aux normes CEN en vigueur et en coopération avec le fournisseur de l'équipement de protection.
<b>Protection des yeux/du visage</b>	Porter des lunettes de sécurité chimique. Le port de lunettes étanches aux gaz est conseillé. (par exemple EN 166).
<b>Protection de la peau</b>	
- <b>Protection des mains</b>	En cas de risque de contact : Porter des gants isolant du froid. Porter des gants adaptés homologués EN 374. Suivre les recommandations du fournisseur pour le choix des gants adéquats.
- <b>Divers</b>	Porter une tenue de protection chimique pour prévenir tout contact avec la peau.
<b>Protection respiratoire</b>	Utiliser une protection respiratoire appropriée. Respiratoire type : Respirateur à cartouche chimique spécifique et masque complet pour le produit chimique en question. Demander l'avis de votre supervision locale.
<b>Risques thermiques</b>	Porter des équipements de protection contre la chaleur, si nécessaire.

**Mesures d'hygiène** Toujours adopter de bonnes pratiques d'hygiène personnelle, telles que se laver après avoir manipulé la substance et avant de manger, de boire ou de fumer. Nettoyer régulièrement la tenue de travail et l'équipement de protection pour éliminer les contaminants. Respecter toutes les instructions de surveillance médicale.

**Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement** La personne responsable des questions environnementales doit être avisée de tout déversement important.

## SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

### 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

<b>Aspect</b>	Gaz comprimé liquéfié.
<b>État physique</b>	Gaz.
<b>Forme</b>	Gaz comprimé.
<b>Couleur</b>	Clair.
<b>Odeur</b>	Piquante.
<b>Seuil olfactif</b>	Donnée inconnue.
<b>pH</b>	Sans objet.
<b>Point de fusion/point de congélation</b>	-107,3 °C (-161,14 °F) at 101,325 kPa
<b>Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition</b>	12,4 °C (54,32 °F) at 101,325 kPa
<b>Point d'éclair</b>	Donnée inconnue.
<b>Taux d'évaporation</b>	Donnée inconnue.
<b>Inflammabilité (solide, gaz)</b>	Donnée inconnue.
<b>Limites supérieures/inférieures d'inflammabilité ou limites d'explosivité</b>	
<b>limite inférieure d'inflammabilité (%)</b>	Donnée inconnue.
<b>limite supérieure d'inflammabilité (%)</b>	Donnée inconnue.
<b>Pression de vapeur</b>	131,7 kPa at 21,1 °C
<b>Densité de vapeur</b>	Donnée inconnue.
<b>Densité relative</b>	4,12 (0 °C (32 °F))
<b>Solubilité(s)</b>	Se décompose au contact avec de l'eau.
<b>Coefficient de partage: n-octanol/eau</b>	Sans objet. Sans objet.
<b>Température d'auto-inflammabilité</b>	Donnée inconnue.

<b>Température de décomposition</b>	Donnée inconnue.
<b>Viscosité</b>	Donnée inconnue.
<b>Propriétés explosives</b>	Donnée inconnue.
<b>Propriétés comburantes</b>	Donnée inconnue.

## 9.2. Autres informations

<b>Masse volumique apparente</b>	89 lb/ft <sup>3</sup>
<b>Densité</b>	1,37 g/cm <sup>3</sup>
<b>Viscosité dynamique</b>	0,01 mPa.s
<b>Formule moléculaire</b>	B-Cl <sub>3</sub>
<b>Poids moléculaire</b>	117,19 g/mol

## SECTION 10: Stabilité et réactivité

<b>10.1. Réactivité</b>	Le produit réagit au contact de l'eau.
<b>10.2. Stabilité chimique</b>	Ce produit est stable dans des conditions normales.
<b>10.3. Possibilité de réactions dangereuses</b>	Réagit vigoureusement avec l'eau en libérant de la chaleur et en formant de l'acide chlorhydrique et de l'acide borique. Réagit avec l'air humide en générant des émanations d'acide chlorhydrique et de l'acide borique.
<b>10.4. Conditions à éviter</b>	Chaleur, étincelles, flammes, températures élevées. Empêcher l'eau de pénétrer dans le récipient, risque de réaction exothermique violente.
<b>10.5. Matières incompatibles</b>	Du fait de sa tendance à former de l'acide chlorhydrique, la matière doit être tenue à l'écart des substances suivantes : Alcools Alcalis. Amines. Graisses et huiles. Matière organique. Agents oxydants forts. Eau.
<b>10.6. Produits de décomposition dangereux</b>	Chlorure d'hydrogène gazeux. Chlore. Oxydes de bore.

## SECTION 11: Informations toxicologiques

**Informations générales** Corrosif. Le contact avec le gaz comprimé peut provoquer des lésions (engelures) en raison de son refroidissement rapide par évaporation.

### Informations sur les voies d'exposition probables

<b>Inhalation</b>	Mortel par inhalation. Peut provoquer des irritations graves des voies respiratoires. Peut provoquer un oedème pulmonaire.
<b>Contact avec la peau</b>	Peut causer de graves brûlures chimiques de la peau.
<b>Contact avec les yeux</b>	Provoque de graves brûlures aux yeux. Le contact avec le gaz liquéfié peut causer une lésion (gelure) en raison du refroidissement rapide par évaporation.
<b>Ingestion</b>	Mortel en cas d'ingestion. Cette substance est un gaz dans des conditions atmosphériques normales et toute ingestion est improbable. Cependant : Provoque des brûlures de l'appareil digestif.

**Symptômes** Le contact avec cette matière provoque des brûlures de la peau, des yeux et des muqueuses. Toux, dyspnée, céphalées, nausées, vomissements. L'ingestion peut entraîner des nausées ; les vomissements ou diarrhées de matières bleu-vert sont courants et peuvent contenir du sang veineux.

### 11.1. Informations sur les effets toxicologiques

**Toxicité aiguë** Peut être fatal en cas d'inhalation. Mortel par inhalation. Mortel en cas d'ingestion. Provoque des brûlures de la peau, des yeux et du tube digestif. Entraîne une grave irritation de l'appareil respiratoire. Peut provoquer un oedème pulmonaire. Le contact avec le gaz liquéfié peut causer une lésion (gelure) en raison du refroidissement rapide par évaporation.

Produit	Espèce	Résultats d'essais
Trichlorure de bore (CAS 10294-34-5)		
<b>Aiguë</b>		
<i>Inhalation</i>		
CL50	Rat	2541 ppm, 1 Heures
<b>Corrosion cutanée/irritation cutanée</b>	Provoque des brûlures de la peau.	
<b>Lésions oculaires graves/irritation oculaire</b>	Provoque de graves brûlures aux yeux.	
<b>Sensibilisation respiratoire</b>	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.	
<b>Sensibilisation cutanée</b>	N'est pas un sensibilisateur de la peau.	
<b>Mutagenicité sur les cellules germinales</b>	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.	

<b>Cancérogénicité</b>	Ce produit n'est pas considéré comme cancérogène par l'IARC, l'ACGIH, le NTP et l'OSHA.
<b>Toxicité pour la reproduction</b>	Bore : Des doses élevées provoquent des effets sur la fertilité, les testicules et le développement du fœtus chez l'animal de laboratoire. La validité de ces résultats pour l'humain est incertaine.
<b>Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition unique</b>	Peut entraîner une irritation de l'appareil respiratoire.
<b>Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition répétée</b>	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
<b>Danger par aspiration</b>	Sans objet.
<b>Informations sur les mélanges et informations sur les substances</b>	Donnée inconnue.
<b>Autres informations</b>	Observer que les symptômes d'oedème pulmonaire (dyspnée) peuvent se produire jusqu'à 24 heures après l'exposition. Risque de lésions des reins.

## SECTION 12: Informations écologiques

<b>12.1. Toxicité</b>	En solution aqueuse : En grandes quantités, le produit peut provoquer une modification locale du degré d'acidité dans les petits réseaux d'eau, et il risque ainsi d'y provoquer des effets néfastes pour les organismes aquatiques.
<b>12.2. Persistance et dégradabilité</b>	Présumé se dégrader rapidement dans l'eau sous l'effet de l'hydrolyse.
<b>12.3. Potentiel de bioaccumulation</b>	Ce produit n'est pas présumé bioaccumulable.
<b>Coefficient de partage n-octanol/eau (log Kow)</b>	Sans objet.
<b>Facteur de bioconcentration (FBC)</b>	Donnée inconnue.
<b>12.4. Mobilité dans le sol</b>	Donnée inconnue.
<b>Mobilité en général</b>	Le produit réagit avec l'eau en dégageant une forte chaleur.
<b>12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB</b>	Cette substance ou ce mélange n'est pas classé comme PBT ou vPvB.
<b>12.6. Autres effets néfastes</b>	Un risque environnemental ne peut pas être exclu dans l'éventualité d'une manipulation ou d'une élimination peu professionnelle.

## SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination

<b>13.1. Méthodes de traitement des déchets</b>	
<b>Déchets résiduels</b>	Éliminer conformément aux règlements applicables fédéraux, municipaux et de l'état.
<b>Emballage contaminé</b>	Les récipients vides peuvent contenir des résidus de produit. Respecter les avertissements de l'étiquette même quand le récipient est vide.
<b>Code des déchets UE</b>	16 05 04* Le code de déchet doit être attribué par l'utilisateur, selon l'application du produit.
<b>Informations / Méthodes d'élimination</b>	Remettre l'emballage pour réutilisation. Éliminer ce produit et son récipient dans un centre de collecte des déchets dangereux ou spéciaux. Détruire conformément à toutes les réglementations applicables.
<b>Précautions particulières</b>	Détruire conformément à toutes les réglementations applicables.

## SECTION 14: Informations relatives au transport

### ADR

<b>14.1. Numéro ONU</b>	UN1741
<b>14.2. Nom d'expédition des Nations unies</b>	TRICHLORURE DE BORE
<b>14.3. Classe(s) de danger pour le transport</b>	
<b>Classe</b>	2.3
<b>Risque subsidiaire</b>	8
<b>Label(s)</b>	2.3 +8
<b>No. de danger (ADR)</b>	268
<b>Code de restriction en tunnel</b>	C/D
<b>14.4. Groupe d'emballage</b>	Sans objet.

- 14.5. Dangers pour l'environnement** Non.
- 14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur** Consulter les instructions de sécurité, la FDS et les procédures d'urgence avant toute manipulation.

#### RID

- 14.1. Numéro ONU** UN1741
- 14.2. Nom d'expédition des Nations unies** TRICHLORURE DE BORE
- 14.3. Classe(s) de danger pour le transport**
- Classe** 2.3
  - Risque subsidiaire** 8
  - Label(s)** 2.3+8
- 14.4. Groupe d'emballage** Sans objet.
- 14.5. Dangers pour l'environnement** Non.
- 14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur** Consulter les instructions de sécurité, la FDS et les procédures d'urgence avant toute manipulation.

#### ADN

- 14.1. Numéro ONU** UN1741
- 14.2. Nom d'expédition des Nations unies** Trichlorure de bore
- 14.3. Classe(s) de danger pour le transport**
- Classe** 2.3
  - Risque subsidiaire** 8
  - Label(s)** 2.3+8
- 14.4. Groupe d'emballage** Sans objet.
- 14.5. Dangers pour l'environnement** Non.
- 14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur** Consulter les instructions de sécurité, la FDS et les procédures d'urgence avant toute manipulation.

#### IATA

- 14.1. UN number** UN1741
- 14.2. UN proper shipping name** Boron trichloride
- 14.3. Transport hazard class(es)**
- Class** 2.3
  - Subsidiary risk** 8
  - Label(s)** 2.3, 8
- 14.4. Packing group** Not applicable.
- 14.5. Environmental hazards** No.
- ERG Code** 2CP
- 14.6. Special precautions for user** Passenger and Cargo Aircraft Quantity limitation: Forbidden.

#### IMDG

- 14.1. UN number** UN1741
- 14.2. UN proper shipping name** BORON TRICHLORIDE
- 14.3. Transport hazard class(es)**
- Class** 2.3
  - Subsidiary risk** 8
  - Label(s)** 2.3, 8
- 14.4. Packing group** Not applicable.
- 14.5. Environmental hazards**
- Marine pollutant** No.
- EmS** F-C, S-U
- 14.6. Special precautions for user** Read safety instructions, SDS and emergency procedures before handling.

- 14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC** Sans objet. Ce produit est un gaz comprimé ou liquéfié et, lorsqu'il est transporté en vrac, il est couvert par le code IGC.



## SECTION 15: Informations réglementaires

### 15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

#### Réglementations de l'UE

**Règlement (CE) n° 1005/2009 relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone, Annexe I et II, avec ses modifications**

N'est pas listé.

**Règlement (CE) n° 850/2004 concernant les polluants organiques persistants, Annexe I et ses modifications**

N'est pas listé.

**Règlement (CE) n° 689/2008 concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux, Annexe I, partie 1 et ses modifications**

N'est pas listé.

**Règlement (CE) n° 689/2008 concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux, Annexe I, partie 2 et ses modifications**

N'est pas listé.

**Règlement (CE) n° 689/2008 concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux, Annexe I, partie 3 et ses modifications**

N'est pas listé.

**Règlement (CE) n° 689/2008 concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux, Annexe V et ses modifications**

N'est pas listé.

**Règlement (CE) n° 166/2006 concernant la création d'un registre européen des rejets et des transferts de polluants, Annexe II, avec ses modifications**

N'est pas listé.

**Règlement (EC) n° 1907/2006 (REACH), Article 59, paragraphe 10, Liste des substances candidates actualisée par l'ECHA**

N'est pas listé.

#### Autorisations

**Règlement (CE) n° 1907/2006, REACH, Annexe XIV Substance soumise à autorisation, et ses amendements**

N'est pas listé.

#### Restrictions d'utilisation

**Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH), Annexe XVII, Substances soumises à restrictions de mise sur le marché et d'utilisation, et ses modifications**

N'est pas listé.

**Directive 2004/37/CE : concernant la protection des travailleurs contre les risques liés à l'exposition à des agents cancérigènes ou mutagènes au travail, avec ses modifications**

N'est pas listé.

**Directive 92/85/CEE : concernant la mise en œuvre de mesures visant à promouvoir l'amélioration de la sécurité et de la santé des travailleuses enceintes, accouchées ou allaitantes au travail, avec ses modifications**

N'est pas listé.

#### Other EU regulations

**Directive 2012/18/UE concernant la maîtrise des dangers liés aux accidents majeurs impliquant des substances dangereuses**

Trichlorure de bore (CAS 10294-34-5)

**Directive 98/24/CE concernant la protection de la santé et de la sécurité des travailleurs contre les risques liés à des agents chimiques sur le lieu de travail**

Trichlorure de bore (CAS 10294-34-5)

**Directive 94/33/CE relative à la protection des jeunes au travail**

Trichlorure de bore (CAS 10294-34-5)

#### Autres réglementations

Le produit est classé et étiqueté conformément au Règlement (CE) 1272/2008 (Règlement CLP) et à ses amendements ainsi qu'aux lois nationales correspondantes qui transcrivent les directives CE. Cette fiche de données de sécurité est conforme aux exigences du Règlement (CE) N° 1907/2006. Conformément à la directive 94/33/CE sur la protection des jeunes au travail, les personnes âgées de moins de 18 ans ne peuvent pas travailler avec ce produit.

#### Réglementations nationales

Se conformer à la réglementation nationale concernant l'emploi des agents chimiques.

#### 15.2. Évaluation de la sécurité chimique

L'évaluation de la sécurité chimique a été mise en œuvre.

## SECTION 16: Autres informations

#### Liste des abréviations

DNEL : Derived No-Effect Level (niveau dérivé sans effet).

PNEC : Predicted No-Effect Concentration (concentration prévisible sans effet).

PBT : persistante, bioaccumulable et toxique.  
vPvB : très persistante et très bioaccumulable.

#### Références

Monographies du CIRC. Évaluation globale de la cancérogénicité (Volumes 1-106)  
Rapport sur la sécurité chimique.

#### Informations sur la méthode d'évaluation utilisée pour classer le mélange

Le mélange est classé en fonction des résultats des essais relatifs aux dangers physiques. La classification relative aux dangers sanitaires et environnementaux est obtenue par une combinaison de méthodes de calcul et de résultats d'essai, lorsqu'ils sont disponibles. Pour plus de détails, consulter les sections 9, 11 et 12.

#### Texte intégral des avertissements ou des phrases R et des mentions H en Sections 2 à 15

R14 Réagit violemment au contact de l'eau.  
R26/28 Très toxique par inhalation et par ingestion.  
R34 Provoque des brûlures.  
H280 Contient un gaz sous pression; peut exploser sous l'effet de la chaleur.  
H300 Mortel en cas d'ingestion.  
H314 Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.  
H330 Mortel par inhalation.  
H335 Peut irriter les voies respiratoires.

#### Informations de formation

Suivre les instructions dispensées pendant la formation lors de la manipulation de ce matériau.

#### Clause de non-responsabilité

Les informations contenues dans cette fiche sont exactes dans l'état actuel des connaissances et reposent sur les données disponibles au moment de la préparation du document.